

Informations de base	
2025/2510(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cas de Jean-Jacques Wondo en République démocratique du Congo Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Congo RD, ex-Zaïre	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/01/2025	Débat en plénière		
23/01/2025	Décision du Parlement	T10-0003/2025	Résumé
23/01/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2510(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0065/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0069/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0070/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0072/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0078/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0081/2025	20/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0084/2025	20/01/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0003/2025	23/01/2025	Résumé

Résolution sur le cas de Jean-Jacques Wondo en République démocratique du Congo

2025/2510(RSP) - 23/01/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas de Jean-Jacques Wondo en République démocratique du Congo.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Jean-Jacques Wondo, expert belgo-congolais en sécurité, militaire et politique, a été invité à Kinshasa en février 2024 pour diriger les réformes de l'Agence nationale de renseignement congolaise (ANR). Il a été arrêté après l'échec du coup d'État du 19 mai 2024, accusé d'être l'«auteur intellectuel» bien qu'il ait clamé son innocence. Sa condamnation, ainsi que celle de 36 autres personnes, était basée sur des témoignages forcés et, le 13 septembre 2024, ils ont été condamnés à mort par un tribunal militaire lors d'un procès critiqué pour des violations des droits de la défense et l'absence de preuves crédibles.

Le Parlement a condamné fermement la condamnation à mort de Wondo et d'autres personnes ainsi que les graves violations de leur droit à un procès équitable. Il a demandé instamment au gouvernement de la RDC d'annuler immédiatement les condamnations à mort, de rétablir un moratoire sur les exécutions et de prendre des mesures en vue de l'abolition totale de la peine de mort. Les députés ont exprimé leur profonde inquiétude quant à la détérioration de l'état de santé de Wondo, demandant qu'il ait immédiatement accès à un traitement médical et insistant pour qu'il soit immédiatement libéré.

La résolution dénonce l'utilisation abusive des tribunaux militaires pour poursuivre Wondo et appelle la RDC à aligner ses pratiques judiciaires sur les engagements internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme. La délégation de l'UE à Kinshasa, le Service européen pour l'action extérieure et les ministres des affaires étrangères des États membres sont invités à intensifier leur engagement auprès des autorités de la RDC, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme, l'indépendance de la justice et l'état de droit.

Enfin, les députés ont appelé à la mise en œuvre de réformes systémiques pour reconstruire le système judiciaire en tant qu'institution indépendante, équitable et efficace, garantissant une procédure régulière et la protection des droits fondamentaux.